



ÉDITO

Vous trouverez dans ce nouveau numéro de 6^e Infos un état des lieux des aménagements réalisés récemment ou en cours de réalisation dans notre arrondissement.

Ces aménagements relèvent de l'entretien des équipements municipaux et de la voie publique.

Est évoquée également la révision du Plan Local d'Urbanisme reposant au préalable sur une concertation approfondie entre les différentes parties prenantes que sont la Mairie du 6^e, les entreprises concessionnaires, la Mairie de Paris, les Conseils de quartier et vous, bien sûr, les habitants du 6^e arrondissement, concernés en premier lieu par l'évolution de notre ville.

Bonne lecture et participez au débat.

Embellir le 6^e
Enjeux actuels et futurs

Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arrondissement

PLAN LOCAL D'URBANISME

Un acte essentiel dans la vie d'une commune



Le PLU est le document qui régit les constructions, la présence des équipements publics et qui au fil du temps s'est étendu à tous les actes de la vie quotidienne. Le PLU que la Ville de Paris avait adopté en 2006 était déjà un document excessivement fort.

Le nouveau PLU, qui va être construit dans les trois ans qui viennent, (et acté sur le plan réglementaire en 2023), a pour objectif de définir ce que sera Paris dans les 10 prochaines années. Dans les prochains mois, aussi bien les habitants que les conseils de quartier, vont réfléchir à l'évolution de ce PLU avec à leur disposition, de la concertation, des documents et un site internet dédié.

DIAGNOSTIC ET CONTRIBUTIONS

Constituée en quatre étapes, la révision du PLU a débuté en janvier 2021 avec une première étape d'information du public.

La concertation sur le diagnostic se tient jusqu'au 16 juillet prochain. Elle permet aux Parisiens de donner leur avis sur l'état des lieux du territoire.

Faites part de vos contributions :

<https://idee.paris.fr/consultation/revision-du-plan-local-durbanisme-diagnostic/presentation/le-diagnostic-cest-quoi>

RÉUNION DU MARDI 4 MAI

La réunion publique du Mardi 4 Mai, qui s'est déroulée simultanément en présentiel à la Mairie du 6^e ainsi qu'en distanciel en présence d'Emmanuel Grégoire et de Jacques Baudrier, a permis de lancer la concertation sur ce nouveau PLU.



EMBELLIR VOTRE QUARTIER

Les quartiers **Odéon**, **Saint-Germain-des-Prés** et **Monnaie** font partie de la nouvelle démarche « Embellir votre quartier » qui permettra de concentrer sur une même période l'ensemble des transformations d'un quartier et de mieux organiser les travaux, qu'il s'agisse des travaux des concessionnaires (ENEDIS, GRDF, RATP, etc.) ou des aménagements de voirie, les travaux de végétalisation et de pistes cyclables.

La plateforme **idee.paris.fr** vous permettra également de déposer vos idées sur les aménagements qui pourraient rendre votre quartier plus agréable à vivre.

Déposez vos idées sur la plateforme :
idee.paris.fr



© AdobeStock-Hurcal

Pour lancer la démarche, **une réunion publique d'information dématérialisée a été organisée par la Mairie du 6^e et la Mairie de Paris le lundi 19 avril**. Elle marque ainsi le début de la concertation.

DES AMÉNAGEMENTS DANS VOS QUARTIERS

Certains équipements récents

La crise sanitaire que nous vivons depuis un an a conduit de nombreux propriétaires publics et privés à réaliser des travaux dans leurs immeubles. C'est notamment le cas du Sénat qui a engagé une campagne de rénovation de ses immeubles de la rue de Vaugirard.



CRÈCHE RUE DU MONTPARNASSE

Un nouvelle crèche s'est ouverte rue du Montparnasse. La Maison Kangourou Montparnasse se déploie sur deux niveaux, avec quatre espaces de vie représentant au total 588 mètres carrés, ainsi que 144 mètres carrés en extérieur. Cette crèche de 60 berceaux accueille des enfants âgés entre deux mois et demi et 3 ans.

CRÈCHE FLEURUS

Des travaux sont actuellement en cours rue Jean Bart pour aménager les nouveaux locaux techniques (cuisine et buanderie) indispensables au bon fonctionnement de la crèche Fleurus





RUE DU FOUR

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Le 6^e étant totalement en zone 30 - à l'exception des grands axes - a fait l'objet, au cours des derniers mois, de la mise en place de nombreux contresens cyclables. Celui qui a été aménagé sur la totalité de la rue du Four était particulièrement attendu.

FONTAINE PASTORALE

La fontaine du bassin Soufflot appelée aussi le bassin pastoral, dans la continuité du remplacement des appareils d'éclairage, connaît une réfection de l'étanchéité de son bassin ainsi qu'un nettoyage et une remise en état de la sculpture, qui va pouvoir retrouver son aspect et sa couleur d'origine. Cette opération a été financée grâce au budget participatif.



PLACE EDMOND ROSTAND

TRAVAUX AU LYCÉE FÉNELON

En accord avec les différents membres de la communauté scolaire, la Région Île-de-France, propriétaire des bâtiments du lycée Fénelon - a décidé de réaliser des travaux de confortation (par injections de béton) d'une partie des bâtiments du lycée. Ces travaux, ainsi que ceux devant être réalisés dans le complexe sportif souterrain, nécessitent une délocalisation d'une partie des effectifs du lycée, pendant la prochaine année scolaire.

Tout a été mis en œuvre par la Région Île-de-France, la Mairie de Paris, la Mairie du 6^e et le Rectorat pour que le fonctionnement du lycée Fénelon soit le moins affecté possible par cette campagne de travaux indispensables.





RUE BONAPARTE

La chaussée a été rénovée entre la rue des Beaux-Arts et le Quai Malaquais.

VOIRIE

Ces deux artères bien connues des habitants du 6^e font l'objet depuis plusieurs semaines d'opérations de réfection de chaussée. Un nouveau revêtement qui permettra à la fois un meilleur confort pour les automobilistes et les cyclistes mais également moins de nuisances sonores pour les riverains.



RUE DE RENNES

Deux tronçons de cette rue particulièrement dégradés sont refaits en 2021 : le premier entre le boulevard Raspail et la rue d'Assas ; le second entre la rue du Four et le boulevard Saint-Germain.

PROPRETÉ

Certains dispositifs spécifiques permettent de compléter la collecte traditionnelle des ordures ménagères.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Pour vous débarrasser de vos encombrants, vous pouvez utiliser le service en ligne d'enlèvement des encombrants via l'application : <https://teleservices.paris.fr/ramen/>. Avant d'effectuer votre demande d'enlèvement d'encombrants (dépôt de 3m³ maximum) : si votre objet est en bon état, vous

pouvez également lui donner une seconde vie (vente, réparation, don). Ce service ne concerne ni les déchets dangereux (peinture, solvant...), ni certains déchets spécifiques (déchets de chantier / gravats, batteries, pneus...).

Vous pouvez enfin apporter vos encombrants directement en espaces tri (13 boulevard Pasteur 75015 Paris).



DANS MA RUE

À partir de l'application « Dans ma rue », l'utilisateur remplit un formulaire pour déclarer une anomalie : nid de poule dans la chaussée, arbre en mauvais état, un jeu d'enfants abîmé, objets encombrants laissés à l'abandon, une signalisation routière défectueuse, graffitis, dépôts d'encombrants ou de détrit, etc. L'application permet en quelques clics et une photo d'informer les services compétents de la Mairie de Paris.

I TRIBUNES POLITIQUES

MAJORITÉ MUNICIPALE DU 6^e

Chères habitantes, chers habitants,

Comme la loi nous l'impose, nous publions ci-dessous, comme dans chaque numéro de 6^e INFOS, une tribune de l'opposition municipale, dont certains propos appellent néanmoins de notre part d'importantes rectifications.

En effet, contrairement à ce qu'annonce Antoinette Kis dans sa tribune, l'Espace Vert Intérieur Protégé (EVIP) qui existe et qui était le Jardin de la Congrégation, situé entre les rues de Vaugirard et du Cherche-Midi, n'a pas été amputé.

Par définition un EVIP est protégé au titre du Plan d'Occupation des Sols du Plan local d'urbanisme. En revanche, les arbres étaient en très mauvais état et après une inspection du Service de l'Arbre et des Bois de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), la plupart de ces arbres ont été ou vont être abattus. En remplacement, d'autres arbres, d'une essence voisine ou en tout cas permettant un développement identique, seront replantés. Mais manifestement de fausses informations ont été propagées sur ce point. Plusieurs personnes ont fait croire que les arbres avaient été systématiquement abattus, en omettant de préciser que s'ils l'avaient été c'est parce qu'ils étaient en très mauvais état.

Par ailleurs, sur le plan architectural, on conserve bien sur la rue de Vaugirard la petite chapelle, ainsi que la cour et le portail qui sont adossés à cette chapelle. En revanche, à l'emplacement des bâtiments qui sont situés au-delà de la cour, c'est un bâtiment neuf qui sera construit. Toute cette opération ayant vu ses permis parfaitement validés par les Architectes des Bâtiments de France, cela a manifestement suscité la colère d'un certain nombre d'associations qui instrumentalisent, en les désinformant, un certain nombre de personnes et d'élus.

Cette mise au point étant effectuée, vous trouverez dans ce numéro des informations sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'opération « Embellir Paris », qui feront l'objet d'une large concertation. Dans ce sens, des réunions publiques et des plateformes en ligne vous permettront de faire entendre votre voix sur ce qui concerne et conditionne la qualité de votre cadre de vie.

Jean-Pierre LECOQ

Maire du 6^e arrondissement

Chantal LAMBERT-BURENS

Première Adjointe au Maire (LR)

Olivier PASSELECQ

Adjoint au Maire (Mouvement Radical)

Arielle BEAUCAMPS

Adjointe au Maire (Société civile)

Charles FLOBERT, Adjoint au Maire (LR)

Florence DE VARAX

Adjointe au Maire (Société Civile)

Séverine DE COMPREIGNAC

Conseillère de Paris (MODEM)

Claude RIBBE, Conseiller d'arrondissement délégué (Société civile)

Paul MARIA, Conseiller d'arrondissement délégué (Libres ! - LR)

Iris BERTHOMIER, Conseillère d'arrondissement déléguée (MODEM)

GROUPE D'OPPOSITION

Chères habitantes, chers habitants,

J'attire votre attention sur la concertation lancée par la Ville sur le Plan local d'Urbanisme.

Ce document qui régit l'évolution des parcelles, notamment à travers l'instruction des permis de construire n'a pas été révisé depuis 2006. Les enjeux sont importants pour notre arrondissement, d'autant que les espaces verts privés y représentent 6,5 ha versus à peine plus de 2 ha de jardins (hors le parc du Luxembourg), ils constituent des îlots de fraîcheur et réjouissent l'âme, il est essentiel de les préserver de l'action des bétonneurs.

L'exemple du Monastère de la Visitation au 110 rue de Vaugirard est la preuve que l'on peut encore délivrer des permis de construire au niveau de la Ville et de l'arrondissement pour des projets de densification sur des Espaces verts protégés, impliquant la coupe de plus de 40 arbres et la destruction de petites chapelles historiques du 19^e. Il est urgent de créer un nouveau PLU protecteur de notre patrimoine architectural et arboré, qui sanctuarise les espaces verts et préserve les dents creuses et les cœurs d'îlot.

Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement (Europe Ecologie - Les Verts)